

Travail et Mobilité durable

Les syndicats en Europe s'engagent



Un tiers des déplacements urbains est consacré aux déplacements pour se rendre sur le lieu de travail. Les conditions dans lesquelles ces trajets sont réalisés se sont fortement dégradées, sous l'effet de plusieurs facteurs. L'un d'eux tient au modèle actuel de séparation et de ségrégation des zones résidentielles, qui accroît les besoins de mobilité et encourage l'usage et l'abus de la voiture au lieu des transports publics.

Ce phénomène a un impact négatif sur les conditions de travail et de vie des travailleurs, ainsi que sur les demandeurs d'emploi et des populations défavorisées. Les coûts se mesurent en termes de perte de temps, de coût financier, d'accidents et de stress, de difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle, de pollution et de réchauffement climatique.

En 2003, il y a eu 442016 accidents liés aux trajets entre le lieux de travail et le domicile, dont 2122 mortels, et une large majorité d'entre eux en voiture.

Une meilleure gestion des déplacements quotidiens serait bénéfique non seulement pour l'environnement, en réduisant la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour la santé des travailleurs et la qualité de vie de tous, et pour les populations défavorisées (travailleurs sans emploi, personnes âgées, familles mono-parentales, ...). L'entreprise peut également y trouver un bénéfice économique et des emplois peuvent être créés dans les modes de transport alternatifs ou dans de nouvelles fonctions (par exemple gestionnaire de mobilité et conseiller en mobilité).

A travers l'Europe, les organisations syndicales et les représentants des travailleurs agissent très concrètement pour proposer des solutions aux problèmes de mobilité. Dans les entreprises, des **plans de mobilité d'entreprise** sont négociés avec l'employeur. Certaines **conventions collectives de travail** établies au niveau des secteurs intègrent un volet mobilité. Les syndicats revendiquent des **législations et des investissements publics** favorisant une meilleure mobilité pour tous. Enfin, les réseaux syndicaux permettent de mener des actions de **sensibilisation** aux enjeux de la mobilité.

Mais beaucoup reste à faire ! Les syndicats souhaitent s'impliquer dans ce nouveau champ d'action que constitue la mobilité durable, afin d'en faire un outil d'amélioration des conditions de travail et de vie et d'une plus grande équité sociale.

C'est la raison pour laquelle la **CES est associée à la Semaine européenne de la mobilité**, qui se déroule tous les ans au mois de Septembre.

Cependant, la question des déplacements domicile - lieu de travail n'est qu'un aspect du problème. Au-delà, il faut agir sur de nombreux facteurs tels que les effets de la flexibilité des horaires de travail, la localisation des activités et des logements, les horaires d'accès aux services publics et privés et la répartition des tâches dans le ménage.

Les propositions des syndicats européens pour des déplacements domicile - lieux de travail durables

- ***Pour des plans de mobilité d'entreprises obligatoires, participatifs et équitables***

Les syndicats encouragent l'élaboration des plans de mobilité d'entreprises, à condition qu'elles offrent la possibilité pour les représentants des travailleurs d'être consultés et de participer à l'élaboration de ces plans. Il est important en effet que les problèmes de mobilité soient posés de manière démocratique et les solutions

EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS

John Monks, General Secretary

Boulevard du Roi Albert II, 5 • B - 1210 Bruxelles • Tel: +32 2 224 04 11
Fax: +32 2 224 04 54 / 55 • e-mail: etuc@etuc.org • www.etuc.org

envisagées de manière non moins démocratique. Les plans de mobilité ne doivent pas être l'oeuvre exclusive des experts des transports que sont les *mobility manager*.

La participation des représentants des travailleurs doit être prévue par les législations nationales instituant les plans de déplacement dans les entreprises. De plus, de telles législations doivent être adoptées par l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

- **Des conventions collectives incluant la mobilité durable**

Des conventions collectives de travail négociées entre les employeurs et les syndicats, soit au niveau sectoriel, soit au niveau national, sont des outils puissants pour encourager la mobilité durable des travailleurs. De telles conventions peuvent inclure des dispositions relatives au remboursement des frais de transport pour les déplacements domicile-travail et professionnels, le télétravail et la mobilité géographique des employés.

- **Des investissements publics substantiels dans les transports collectifs**

Les syndicats demandent une relance des investissements publics en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture, en particulier les transports publics (train, métro, bus, tramway). Dans un manifeste conjoint avec les ONG environnementales et sociales, intitulé « Investir dans un avenir durable », la CES a présenté des propositions pour une initiative européenne en faveur de l'investissement durable et, notamment, des transports durables.

- **Des financements innovants du coût des transports durables pour les employés**

Les syndicats estiment que l'amélioration du cadre légal, réglementaire et fiscal du remboursement des coûts de transport par les employeurs est nécessaire pour promouvoir des déplacements quotidiens durables. Les employeurs devraient rembourser à leurs employés

le coût des tickets de transport public pour se rendre au travail et ces contributions devraient être exonérées de charges sociales et d'impôt sur le revenu. En outre des moyens novateurs en matière d'incitation financière à la mobilité durable des salariés doivent être développés, par exemple le système de « chèque mobilité » basé sur le principe du « chèque restaurant » existant dans certains pays de l'Union.

Exemples d'initiatives des syndicats

Espagne : Action coordonnée des syndicats avec les associations d'employeurs et les autorités locales et nationales pour mettre en place des plans de mobilité des entreprises et de zones d'activité et encourager les investissements dans les transports publics.

CC.OO www.conc.es (CC.OO. de Cataluña) et www.ccoo.es/istas/index.html

UGT: <http://www.ugt.es/medioambiente/>

Belgique : Actions de formation et de sensibilisation axées sur la mobilité durable ; négociation de conventions collectives sur le télétravail et le remboursement des frais de transport des travailleurs ; élaboration de plans de mobilité d'entreprise et des plans de mobilité de zones d'activité ;

Site commun des organisations syndicales sur la mobilité: www.mobilitesyndicale.be

FGTB (http://cepaq.all2all.org/pn/apps/pnupc_ase/index.php?module=htmlpages&func=display&pid=11)

CSC (http://www.csc-en-ligne.be/Actualite/Dossiers/Mobilite/CSC_et_mobilite.asp?pageid=tcm:22-47625-64)

Italie : Les syndicats CISL-UIL-CGIL mènent une campagne avec des ONG pour mettre en place le « chèque transport » sur le principe du « chèque restaurant ». Site de la campagne : <http://docs.cisl.it/news/0211A70F-000F6BFF>

CISL sur la mobilité : <http://www.ambiente.cisl.it/contenuti.asp?cat=28>

Allemagne : le DGB et l'automobile club des syndicats promeuvent les meilleures pratiques en matière de plans de mobilité d'entreprises <http://www.clever-pendeln.de>